

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Direction des Affaires Générales

Sous-Direction de la Commande Publique et du Recouvrement

Service des Marchés



NATIONAL AGENCY FOR INFORMATION
AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES

Department of General Affairs

Public Procurement and Collection Sub-Department

Public Procurement Service

2025 - 0785

DECISION N°

/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb

Yaoundé, le 15 JUIL 2025

**POR TANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°01/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2025 DU 09 MAI 2025 POUR LE
RENOUVELLEMENT DU SUPPORT CoCCa POUR LA PLATEFORME DE
GESTION DU « .CM », EXERCICE 2025.**

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;
- Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu La Loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La Loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu La Loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
- Vu Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
- Vu L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;
- Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;
- Vu La Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu La Décision n°0000571/CAB/MINMAP du 11 août 2021 portant nomination du Président de la

Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC ;

- Vu La Décision n°23-769/ANTIC/DG/IS/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;
 - Vu La Résolution N°3 du 27 Décembre 2024, portant adoption du budget de l'ANTIC, exercice 2025;
 - Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2025 du 09 mai 2025, pour le renouvellement du support CoCCa pour la plateforme de gestion du « .CM », exercice 2025;
- Considérant la Correspondance de la CIPM datée du 04 juillet 2025, portant Proposition d'Attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2025 du 09 mai 2025, pour le renouvellement du support CoCCa pour la plateforme de gestion du « .CM », exercice 2025.

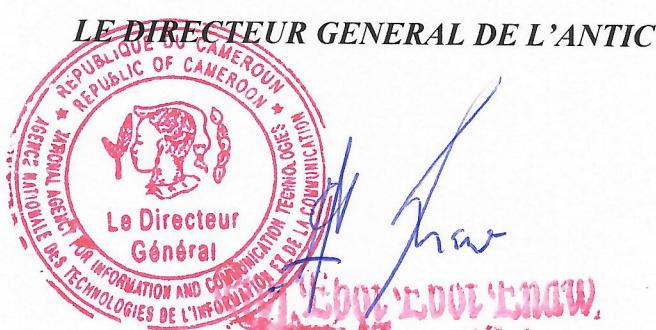
DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2025 du 09 mai 2025 pour le renouvellement du support CoCCa pour la plateforme de gestion du « .CM », exercice 2025, est attribué comme suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRES	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC (FCFA)
Renouvellement du Support CoCCa pour la Plateforme de Gestion du « .CM », exercice 2025	SOCIETE iTech Sarl B.P. 15 346 Yaoundé Tél: 222 231 560 675 292 544.	<i>Quatre-vingt-cinq (85) jours calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des prestations</i>	39 233 250 (Trente-neuf millions deux cent trente-trois mille deux cent cinquante)

Article 2: Ladite société est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170 Yaoundé, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement du projet de Lettre-Commande y relative.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



AMPLIATIONS

- ✓ SEC DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC/CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ CHRONO ARCHIVES